



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**



Affaire suivie par : **Eric MONNET**

Colmar, le **10 OCT. 2023**

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du Haut-Rhin
Tél : 03 89 20 26 00
Courriel : udap.haut-rhin@culture.gouv.fr
Réf : UDAP68/GS/EM/2023 - 276

Objet : Appel à projets Réhabilitation d'une friche viticole

Monsieur le Maire,

Vous m'avez consulté sur le cahier des charges concernant la réhabilitation d'une friche viticole face à l'hôtel de ville.

Après lecture de ce cahier des charges, je rejoins favorablement le principe de réhabilitation de ce quartier situé en entrée de ville et très proche des remparts protégés de Riquewihr qui permettra à la ville de gérer d'une façon plus optimale ses stationnements en libérant et valorisant des espaces aux abords immédiats des fortifications.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur plusieurs points :

- Il serait souhaitable de ne pas imposer de démolitions dans le cahier des charges mais de laisser la liberté aux candidats le choix de démolir ou non, tout ou partie du bâti existant selon le projet proposé (réhabilitation, rénovation, restauration...).
 - Si une démolition totale ou partielle est envisagée, le front de rue devra impérativement être reconstitué avec échelonnement du bâti en 3 ou 4 volumes.
 - Le bâti devra présenter des matériaux naturels qualitatifs (les matériaux composites sont proscrits), et reprendre les codes de l'architecture traditionnelle locale (volumétrie, faîtage parallèle à la rue, proportion des ouvertures, implantation en L).
- L'ensemble devra se rapprocher des gabarits actuels, en R+1+combles. L'hôtel de ville, protégé au titre des Monuments Historiques, devra être préservé comme point le plus haut.

Des élévations complètes du front de rue et sur cœur d'îlot devront être fournies par chacun des candidats.

Monsieur Le Maire
1, place Voltaire
68340 Riquewihr

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est – UDAP du Haut-Rhin
17 place de la Cathédrale - 68000 Colmar – Tél. 03 89 20 26 00
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

- Le traitement des rez-de-chaussée devra être qualitatif et devra privilégier les commerces sur rue. Les activités peuvent être envisagées en étage.
- Il serait souhaitable de ne pas créer d'accès automobile à la parcelle par la rue Jacques Preiss afin de ne pas perturber le rythme des façades et l'alignement sur rue (accès à déporter sur l'avenue Méquillet).
- Les aménagements paysagers devront être qualitatifs et serviront à limiter au maximum les îlots de chaleur.
Les revêtements de sol perméables devront être privilégiés afin de faciliter l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.
- L'aménagement des espaces publics et voiries à proximité immédiate du site devra donner une place plus importante et plus sécurisée aux piétons et modes doux, notamment sur la traversée entre le site et la place Fernand Zeyer.
- Une mise en valeur des remparts devra être intégrée à la proposition de projet, les stationnements en pied de mur étant à proscrire.
- En tout état de cause, les volumétries ne pourront contrarier les cônes de visibilité vers le centre-ville depuis la route de Colmar où l'on aperçoit le centre ancien, les églises et des édifices comme le Château des comtes de Montbéliard-Wurtemberg. A ce titre les édicules ou ouvrages en cœur d'îlot doivent être à rez-de-chaussée maximum avec toit plat avec végétalisation extensive.
- Il convient d'associer l'architecte des Bâtiments de France au Comité Technique.

Il est également possible d'obtenir conseil et accompagnement auprès du CAUE Alsace ou auprès de l'architecte conseil de l'État.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Grégory SCHOTT


Architecte des bâtiments de France